RCS : STRASBOURG
Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1959 B 00138
Numéro SIREN : 598 501 385
Nom ou dénomination : A TRENDEL ET FILS VOLETS ROULANTS

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2023 sous le numéro de dépôt 9980

A TRENDEL & FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 840 000 euros
Siège social : 16 rue de la Ferme Claus, 67502 HAGUENAU
598 501 385 RCS STRASBOURG

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 87 553,87 €, au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Le Président
La société TRENDEL FINANCES
Représentée par Frédéric TRENDEL

CERTIFIE
CONFORME

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecarts de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

CERTIFIE CONFORME

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allégements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		**x**	

CERTIFIE CONFORME

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Il n'y a pas eu d'évènement ayant eu une incidence comptable qui empêche la bonne comparaison d'un exercice à l'autre.

COPIE CONFORME

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SASU TRENDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :
- TOTAL BILAN : 1 972 957 euros
- RESULTAT : un bénéfice de 87 554 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

1. Principes Généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des entreprises.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.

- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.

- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.

- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

Règles et méthodes comptables

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent êtres incorporés dans le coût de l'actif.

- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :
- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.
La valeur rédiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
* Fonds commercial : 1 à 10 ans
* Aménagements des terrains : 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 10 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués en attente de pose sont valorisés au prix de vente abattu d'un coefficient de 50 %.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

CERTIFIE CONFORME

Règles et méthodes comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	140 162			140 162
Immobilisations incorporelles	**141 209**			**141 209**
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	679 167	4 756		683 923
- Installations générales, agencements aménagements divers	67 204			67 204
- Matériel de transport	617 933	11 924	23 700	606 157
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	141 592	10 741		152 333
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 567 813**	**27 421**	**23 700**	**1 571 535**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 657			3 657
Immobilisations financières	**3 657**			**3 657**
ACTIF IMMOBILISE	**1 712 679**	**27 421**	**23 700**	**1 716 400**

CERTIFIÉ CONFORME

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		27 421		27 421
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**27 421**		**27 421**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		23 700		23 700
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**23 700**		**23 700**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 047**

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	119 655	5 604		125 259
Immobilisations incorporelles	**120 702**	**5 604**		**126 305**
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 970	782		678 752
- Installations générales, agencements aménagements divers	60 016	2 460		62 476
- Matériel de transport	604 832	13 342	23 700	594 474
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	134 668	5 955		140 623
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 539 403**	**22 539**	**23 700**	**1 538 242**
ACTIF IMMOBILISE	**1 660 105**	**28 143**	**23 700**	**1 664 548**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 457 549 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	249 153	249 153	
Autres	185 350	185 350	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 390	19 390	
Total	**457 549**	**453 893**	**3 657**

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	165 620	8 080		173 701
Total	**165 620**	**8 080**		**173 701**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		8 080		
Financières				
Exceptionnelles				

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 173 701 euros.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	129	80		209
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**129**	**80**		**209**

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		80		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 233 998 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	835 711	835 711		
Dettes fiscales et sociales	176 638	176 638		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	221 650	221 650		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 233 998**	**1 233 998**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	208 455
(**) Dont envers les associés	17 793

Charges à payer

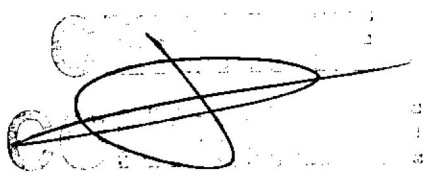
	Montant
FNP - ELECTRICITE	2 275
FNP - ASSURANCES	13 814
FNP - ASSURANCE FLOTTE	7 277
FNP CAC	27 950
FNP AFFRANCHISSEMENT	395
CAP AGEFIPH	1 875
CAP - CET	1 324
Total	**54 911**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - COMBUSTIBLE	11 690		
CCA LOC MAT	2 057		
CCA MAINT DSI	4 623		
CCA PUBLICITE	1 020		
Total	**19 390**		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
VENTES	29 852
REPARATIONS	106 909
TRAVAUX	6 234 108
DIVERS	
TOTAL	**6 370 869**

Répartition par marché géographique

	31/12/2022
FRANCE	6 370 869
TOTAL	**6 370 869**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 10 605 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79161500 - TDC ENT IMMO	44 931	
79161552 - TDC ENT MAT TRANS 20%	10 080	
79161850 - TDC FORMATION 20%	1 830	
79162600 - TDC AFFRANCH	5	
Transfert de charges d'exploitation	56 846	

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDEL FINANCES pour un montant de 17 793,00 euros.

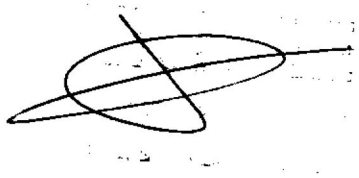
Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	38 364	3 878	34 486
+ Résultat exceptionnel	53 068		53 068
- Participations des salariés			
Résultat comptable	**91 432**	**3 878**	**87 554**

(*) comporte les crédits d'impôt
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Notes sur le compte de résultat



Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 52 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	209
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	**209**
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	**52**

Base = (A - B - C - D)
Impôt valorisé au taux de 25 %.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
Charges de l'exercice : 3 878 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;

- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;

Notes sur le compte de résultat

- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 664 817

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale € 664 817
** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 39 990

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 40,83 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	8	
Ouvriers	25	
Total	**41**	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	290 967
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**290 967**

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 290 967 euros

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 290 967 euros

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indémnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;

- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

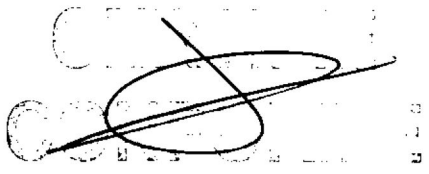
Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes

- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.
Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.



2050 - Bilan Actif

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TRENDEL & FILS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 16 rue de la Ferme Claus, 67502 HAGUENAU CEDEX — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 9 8 5 0 1 3 8 5 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2022

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	140 162	AG	125 258	14 903
	Fonds commercial (1)	AH	1 046	AI	1 046	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	61 916	AO	61 916	
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	683 922	AS	678 752	5 170
	Autres immobilisations corporelles	AT	825 694	AU	797 573	28 121
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 656	BI		3 656
	TOTAL (II)	BJ	1 716 400	BK	1 664 547	51 852
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	846 446	BM		846 446
	En cours de production de biens	BN	374 303	BO		374 303
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	249 152	BY	173 700	75 451
	Autres créances (3)	BZ	185 350	CA		185 350
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	50 550	CE		50 550
	Disponibilités	CF	369 614	CG		369 614
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	19 390	CI		19 390
	TOTAL (III)	CJ	2 094 805	CK	173 700	1 921 104
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 811 205	1A	1 838 248	1 972 957

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

CERTIFIÉ CONFORME

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TRENDEL & FILS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 840 000)	DA	840 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	23 229
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	194 000
	Report à nouveau	DH	(406 033)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	87 553
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	209
	TOTAL (I)	DL	738 958
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	17 793
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	835 710
	Dettes fiscales et sociales	DY	176 637
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	203 856
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 233 998
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 972 957

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 233 998
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Groupe

CERTIFIE CONFORME

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TRENDEL & FILS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD	136 760	FE		FF	136 760	
	Production vendue : services *	FG	6 234 108	FH		FI	6 234 108	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 370 868	FK		FL	6 370 868	
	Production stockée*					FM	105 845	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 416	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	56 846	
	Autres produits (1) (11)					FQ	185	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 537 161	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 824 194	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	272 539	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 064 424	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	62 478	
	Salaires et traitements*					FY	1 406 739	
	Charges sociales (10)					FZ	826 624	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	28 142	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 080	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	12 298	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 505 522	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	31 639	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	22 326	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	22 326	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 602	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	15 602	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 724	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	38 363	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

CERTIFIE CONFORME

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SASU TRENDEL & FILS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	66 470
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	583
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	67 053
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 905
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	80
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 985
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	53 068
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	3 878
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 626 541
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 538 987
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	87 553

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	(7 912)
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HH	10 041
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	56 846
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	281
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9 / Dont cotisations facultatives Madelin A7 / Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Autres charges d'exploitation	10 041	
Autres produits d'explcitation		(7 912)

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIE CONFORME

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

(lignes 1 à 6)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) **N° 2053**

Désignation

SASU TRENDEL & FILS

Détail produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 863	
Amortissements dérogatoires	80	
Autres produits exceptionnels sur operations de gestion		58 558
Produits des cessions d'éléments d'actif		583
Produits sur ex antérieurs		7 912
Charges sur ex antérieurs	10 041	

Cegid Group

CERTIFIE CONFORME

Secal

A.TRENDEL et FILS
SAS au capital de 840 000 €
16 rue Ferme Klein
67502 HAGUENAU CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Secal

Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. TRENDEL et FILS SAS relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secal
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67013 STRASBOURG CEDEX

.../...

Justification de nos appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secal
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
.../...

Responsabilités de la Direction et des organes mentionnés à l'article L823-16 du Code de Commerce

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Strasbourg, le 15 juin 2023

SECAL SA
Commissaire aux Comptes
Titulaire du Mandat

Michaël GARNIER
Commissaire aux Comptes

Jean-Luc MOHR
Président du Directoire

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou en refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	140 162	125 259	14 904	20 507
Fonds commercial	1 047	1 047		
Immobilisations corporelles				
Terrains	61 917	61 917		
Installations techniques, matériel et outillage	683 923	678 752	5 170	1 196
Autres immobilisations corporelles	825 695	797 573	28 122	27 213
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	3 657		3 657	3 657
ACTIF IMMOBILISÉ				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnemen	846 446		846 446	1 118 985
En cours de production de biens	374 303		374 303	268 458
Créances				
Clients et comptes rattachés	249 153	173 701	75 452	82 683
Personnel	4 704		4 704	5 506
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	180 646		180 646	166 290
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550
Disponibilités	369 614		369 614	509 123
Charges constatés d'avance	19 390		19 390	8 656
ACTIF CIRCULANT				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**3 811 206**	**1 838 249**	**1 972 957**	**2 262 824**

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67201 ...

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	840 000	840 000
Réserve légale	23 229	23 229
Autres réserves	194 000	194 000
Report à nouveau	-406 034	-446 472
Résultat de l'exercice	**87 554**	**40 438**
Provisions réglementées	209	129
[redacted]		
[redacted]		
[redacted]		
Emprunts		208 455
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		208 455
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	17 793	13 915
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	835 711	840 504
Personnel	3 880	3 389
Organismes sociaux	141 571	114 201
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 077	52 098
Autres dettes fiscales et sociales	4 110	6 248
Dettes fiscales et sociales	176 638	175 936
Autres dettes	203 857	372 690
[redacted]		
TOTAL DU PASSIF	**1 972 957**	**2 262 824**

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secal
2, Rue Henri Bergson
B.P 60043
67201 STRASBOURG CEDEX

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	6 370 869	100,00	6 168 485	100,00	202 383	3,28
Production stockée	105 845	1,66	-133 519	-2,16	239 364	-179,27
Subventions d'exploitation	3 417	0,05	5 667	0,09	-2 250	-39,71
Autres produits	57 031	0,90	14 020	0,23	43 011	306,78
Total	**6 537 162**	**102,61**	**6 054 653**	**98,15**	**482 509**	**7,97**
[illegible]						
Achats de matières premières	1 824 195	28,63	2 173 319	35,23	-349 124	-16,06
Var. Stock de matières premières	272 539	4,28	-288 280	-4,67	560 819	-194,54
Autres achats et charges externes	2 064 424	32,40	1 997 692	32,39	66 732	3,34
Total	**4 161 158**	**65,32**	**3 882 731**	**62,94**	**278 427**	**7,17**
[illegible]						
CHARGES						
Impôts, taxes et versements assimilés	62 479	0,98	59 185	0,96	3 294	5,57
Salaires et Traitements	1 406 739	22,08	1 260 087	20,43	146 652	11,64
Charges sociales	826 624	12,98	745 701	12,09	80 923	10,85
Amortissements et provisions	36 223	0,57	37 704	0,61	-1 481	-3,93
Autres charges	12 299	0,19	18 539	0,30	-6 240	-33,66
Total	**2 344 364**	**36,80**	**2 121 216**	**34,39**	**223 148**	**10,52**
[illegible]						
Produits financiers	22 326	0,35	31 640	0,51	-9 314	-29,44
Charges financières	15 602	0,24	42 101	0,68	-26 499	-62,94
Résultat financier	**6 724**	**0,11**	**-10 461**	**-0,17**	**17 185**	**-164,28**
[illegible]						
Produits exceptionnels	67 054	1,05	10 582	0,17	56 471	533,65
Charges exceptionnelles	13 985	0,22	6 951	0,11	7 034	101,20
Résultat exceptionnel	**53 068**	**0,83**	**3 631**	**0,06**	**49 437**	**NS**
Impôts sur les bénéfices	3 878	0,06	3 438	0,06	440	12,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	**87 554**	**1,37**	**40 438**	**0,66**	**47 116**	**116,51**

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67013 STRASBOURG CEDEX

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecarts de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67001 STRASBOURG CEDEX

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allégements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67010 STRASBOURG CEDEX

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Il n'y a pas eu d'évènement ayant eu une incidence comptable qui empêche la bonne comparaison d'un exercice à l'autre.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :
- TOTAL BILAN : 1 972 957 euros
- RESULTAT : un bénéfice de 87 554 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

1. Principes Généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des entreprises.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.

- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.

- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.

- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secal
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67201 ERSTEIN CEDEX

Règles et méthodes comptables

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent êtres incorporés dans le coût de l'actif.

- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :
- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.
La valeur rédiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secal
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67065 STRASBOURG CEDEX

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
* Fonds commercial : 1 à 10 ans
* Aménagements des terrains : 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 1 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 10 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués en attente de pose sont valorisés au prix de vente abattu d'un coefficient de 50 %.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secal
2, Rue Henri Berçson
BP 60043
67013 STRASBOURG CEDEX

Règles et méthodes comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	140 162			140 162
Immobilisations incorporelles	**141 209**			**141 209**
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	679 167	4 756		683 923
- Installations générales, agencements aménagements divers	67 204			67 204
- Matériel de transport	617 933	11 924	23 700	606 157
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	141 592	10 741		152 333
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 567 813**	**27 421**	**23 700**	**1 571 535**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 657			3 657
Immobilisations financières	**3 657**			**3 657**
ACTIF IMMOBILISE	**1 712 679**	**27 421**	**23 700**	**1 716 400**

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67013 STRASBOURG CEDEX

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		27 421		27 421
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**27 421**		**27 421**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		23 700		23 700
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**23 700**		**23 700**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 047**

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
B.P. 60043
67201 STRASBOURG CEDEX

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	119 655	5 604		125 259
Immobilisations incorporelles	**120 702**	**5 604**		**126 305**
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 970	782		678 752
- Installations générales, agencements aménagements divers	60 016	2 460		62 476
- Matériel de transport	604 832	13 342	23 700	594 474
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	134 668	5 955		140 623
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 539 403**	**22 539**	**23 700**	**1 538 242**
ACTIF IMMOBILISE	**1 660 105**	**28 143**	**23 700**	**1 664 548**

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secal
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67013 STRASBOURG CEDEX

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 457 549 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 657		3 657
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	249 153	249 153	
Autres	185 350	185 350	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 390	19 390	
Total	**457 549**	**453 893**	**3 657**

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	165 620	8 080		173 701
Total	**165 620**	**8 080**		**173 701**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		8 080		
Financières				
Exceptionnelles				

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 173 701 euros.

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
B.P 90043
67201 ERSTEIN CEDEX

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	129	80		209
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**129**	**80**		**209**

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		80		

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
B.P. 60043
67201 STRASBOURG CEDEX

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 233 998 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	835 711	835 711		
Dettes fiscales et sociales	176 638	176 638		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	221 650	221 650		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 233 998**	**1 233 998**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	208 455
(**) Dont envers les associés	17 793

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	2 275
FNP - ASSURANCES	13 814
FNP - ASSURANCE FLOTTE	7 277
FNP CAC	27 950
FNP AFFRANCHISSEMENT	395
CAP AGEFIPH	1 875
CAP - CET	1 324
Total	**54 911**

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67201 ERSTEIN CEDEX

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - COMBUSTIBLE	11 690		
CCA LOC MAT	2 057		
CCA MAINT DSI	4 623		
CCA PUBLICITE	1 020		
Total	**19 390**		

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
BP 60043
67201 ERSTEIN CEDEX

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
VENTES	29 852
REPARATIONS	106 909
TRAVAUX	6 234 108
DIVERS	
TOTAL	**6 370 869**

Répartition par marché géographique

	31/12/2022
FRANCE	6 370 869
TOTAL	**6 370 869**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 10 605 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79161500 - TDC ENT IMMO	44 931	
79161552 - TDC ENT MAT TRANS 20%	10 080	
79161850 - TDC FORMATION 20%	1 830	
79162600 - TDC AFFRANCH	5	
Transfert de charges d'exploitation	56 846	
Total	**56 846**	

Secai
2, Rue Henri Bergson
BP 60043

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDEL FINANCES pour un montant de 17 793,00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	38 364	3 878	34 486
+ Résultat exceptionnel	53 068		53 068
- Participations des salariés			
Résultat comptable	**91 432**	**3 878**	**87 554**

(*) comporte les crédits d'impôt
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson
B.P. 60043
67201 ERSTEIN CEDEX

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 52 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	209
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	**209**
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	**52**
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
Charges de l'exercice : 3 878 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;

- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secai
2, Rue Henri Bergson

Notes sur le compte de résultat

- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 664 817

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 664 817
** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 39 990



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 40,83 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	8	
Ouvriers	25	
Total	**41**	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	290 967
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**290 967**

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
Secal
2, Rue Henri Bergson
B.P. 60043

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 290 967 euros

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 290 967 euros

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indémnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;

- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes

- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.
Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

